



Compte rendu de Commission sportive CDV 35
Le mardi 23 septembre à 18h30
L'Atterrage port des Sablons, St Malo

Présents :

YC ST LUNAIRE : Arnaud HILLION
CCP AUBIGNE : Renaud
SNBSM: Sylvie DE BREYNE, Catherine
DE CHARRY, Jacques ANDRIEUX, Yves
SALMON, Guy FERTIL, Brice
VAUTHIER
YC DINARD : Alain BRIAND
SURF SCHOOL : Germain TOUCHÉ
ASPTT DINARD : Denys SACRE,
Yannick LEBRUMAN
CN RENNES : Didier BUTAULT

CN BAIN : Jean Michel ROULLEAU, et
le nouveau permanent.

ANCP VITRE : Alexandre

Président de commission : Pascal
SOMMIER

Entraîneur PAV CDV : Paul HENRY

CT CDV 35 : Boris GALOPIN

Excusés :

CN LA RICHARDAIS

1- Règlement des Championnats Sportifs Départementaux.

Championnat D3 :

Le règlement est reconduit avec les modifications et ajouts:

1.1 Règles

Le Critérium est régi par :

Les RCV 2005-2008 et les prescriptions de la FFV éventuellement adaptées en annexes aux spécificités de l'épreuve.

Les Règles d'Introduction à la Régate

Ce règlement

Les annexes propres à chaque épreuve.

Chaque règle énumérée ci-dessus, prévalant sur la précédente.

5.1 Optimist :

Coueurs nés en 97, 98, 99, 2000, 2001, 2002 et répondant aux critères du chapitre 2 § 2.2

5.2 Planche à voile :

Coueurs nés de 94 à 2001 et répondant aux critères du chapitre 2 § 2.2

12.2.2 Jury.

Les membres du Jury sont désignés en accord avec la Commission Départementale d'Arbitrage.

Une forme d'arbitrage direct sur l'eau doit pouvoir être organisée.

13.1.2 Optimist

Sont sélectionnés à la coupe D2 les 30% premiers coureurs benjamins et les 30% premiers coureurs minimes du Critérium D3 classés sur l'ensemble des 2 épreuves en flotte.

Un coureur sélectionné ne pouvant pas se déplacer à la coupe D2, peut être remplacé par le coureur qui le suit au classement général du critérium D3.

Championnat D2 :

Le règlement est reconduit avec les modifications et ajouts:

Préambule

Ce championnat départemental se déroule de septembre à juin pour la saison sportive en cours.

- *Septembre à fin février : sélection des coureurs qualifiés pour le championnat régional*
- *Mars à juin : continuité du championnat départemental et sélection par la coupe D2*

1.1 Règles

Ce Championnat est régi par :

Les règles de l'ISAF 2005/2008

Les prescriptions de la FFV (*les Règles d'Introduction à la Régate*)

Les instructions de course Type et leurs annexes "Bretagne".

Ce règlement.

Chaque règle énumérée ci-dessus, prévalant sur la précédente.

2.2.2 Appartenance à une division.

L'appartenance du coureur à la division 2 est déterminée au début du Championnat et est fixée pour la saison, sauf exception examinée par le CDV35 sur demande écrite du club concerné.

Les coureurs de D2 sont qualifiés pour participer au championnat D1, selon les modalités prévues au règlement sportif de la Ligue Bretagne de Voile.

6 Parcours

Les formes de parcours sont laissées à la discrétion des organisateurs et des comités de course, (cf. annexes aux I.C. qui seront affichées sur le panneau d'information du club) l'objectif étant cependant que les coureurs du championnat soient capables en fin de saison d'effectuer un parcours de type D1.

Il est demandé aux organisateurs de limiter les temps de course pour favoriser le nombre de manches courues.

Suppression du Chapitre 7.7

8.2 Classement des Clubs sur le championnat.

Cumul des trois meilleurs résultats individuels de chaque Club au classement final du Championnat en cumulant les résultats des séries définies dans les annexes par support. Si un

Club présente moins de trois coureurs, le ou les coureurs manquants marquent un nombre de points équivalent à celui d'un coureur absent.

Un classement provisoire des clubs sur le championnat est établi et réactualisé après chaque régata, à partir du classement individuel défini dans ce chapitre.

12.5.2 A l'issue du championnat

Après la dernière épreuve du championnat, les titres *individuels* suivants sont décernés :

Champion d'Ille et Vilaine " Optimist "

Champion d'Ille et Vilaine " Dériveur Inter série".

Champion d'Ille et Vilaine " Bic Techno 293D"

Champion Race board (pour les planches autres que Bic Techno 293)

Les titres Equipe de Clubs :

Championne d'Ille et Vilaine " Catamaran de sport"

14 Sélection à la coupe régionale D1

La Coupe Régionale D1 aura lieu les 13 et 14 juin 2008 dans le département 29. Le lieu de chaque rond sera précisé ultérieurement. Voir les annexes par support pour les critères et quotas de sélection.

La participation à la coupe D2 est obligatoire (sauf demande de dérogation écrite auprès du CDV) pour valider une qualification à la coupe D1. La liste des qualifiés (sur championnat et coupe) sera donnée à l'issue de la coupe D2.

L'annexe dériveur inter série est supprimée.

Introduction de l'annexe catamaran

Jauge

Bic Techno 293 OD jauge officielle de la planche :

Matériel autorisé:

Flotteur : Bic Techno 293 OD

Voiles : *minimes 6.8 maximum, 2 cambers maximum, voile d'origine constructeur*

Cadets, juniors, senior 7.8 max avec 2 cambers maximum voile d'origine constructeur

Mât : pas de restrictions

Wishbone : Wishbone optionnel, sauf carbone

Aileron : jauge 293 OD

Réglage Voile : Palans autorisés

2- Championnat D2 catamaran pour 2009

Le projet a été soumis aux clubs présents sur la base du document de travail fourni.

Quelques points sont précisés :

Les rencontres de clubs sur la pratique du samedi et une journée de rassemblement en fin de championnat sur un dimanche (concours des clubs de la cote pour le matériel).

4 à 6 bateaux, deux catégories minimales (12 à 14 ans, moins de 14 pieds) et Ado/adulte (15 ans et plus, plus de 14 pieds). Une souplesse sur le matériel peut être tolérée.

Un classement de club unique, permettant au club de gérer son équipe.

Cinq clubs dans la catégorie minimales et 7 clubs dans la catégorie Espoir/Senior souhaitent participer. Une proposition de dates pour l'établissement de la grille des rencontres sera proposée aux clubs, et il est convenu de commencer par la catégorie Espoir/Senior dès l'automne et de repousser le début des rencontres minimales au printemps.

(Les documents sont joints en annexe)

3- Equipes Départementales de Voile

Les projets du CDV pour les séries Laser et Open 5.70 ont été rapidement annoncés.

Notamment de proposer aux coureurs de laser de se déplacer avec l'entraîneur, sur la base d'un véhicule avec remorque bateaux /zodiac. L'enjeu qui en résulte est de ne pas déplacer les coureurs ne faisant pas partie de l'équipe sur des épreuves inter ligue ou supérieur.

Un déplacement est organisé sur le challenge d'automne à Hourtin. Il est proposé que la sélection définitive soit faite après la dernière D2 sélective pour la D1.

Concernant les Open 5.70, les bateaux du CDV sont remis pour attribution, et ceux de la SNBSM ne semblent pas complets pour le moment. Le planning de fonctionnement pour la saison sera établi avant le championnat de France monotype habitable.

Paul HENRY a présenté son projet pour l'équipe départementale en BIC 293. Il souhaite doubler les séances d'entraînement et se fixer des objectifs sportifs au delà des Championnats de France Espoirs (Europe et Monde). Son projet sera soumis au prochain CA du CDV.

**A l'issue des débats vers 21H30
Une collation a été proposée par la SNBSM.
Aucune date n'a été fixée pour la prochaine commission sportive.**

NB : explication sur une partie du règlement sportif de ligue.

6. Qualification au championnat de Bretagne et à la Coupe de Bretagne

Qualification au championnat de Bretagne : les coureurs souhaitant participer au championnat de Bretagne de printemps sont qualifiés par chaque CDV. La liste de ces coureurs qualifiés sera Communiquée à la LBV05 avant le 1er février. Si le total des coureurs D1 dépasse 60 coureurs sur Chacune des séries du championnat de France Minime et Espoir, alors la LBV05 proposera aux CDV un

% de coureurs qualifiés au prorata du nombre de classés sur chaque championnat départemental D'automne.

Prenons un exemple avec les chiffres de participation Optimist de la saison 2008.

Si nous additionnons les chiffres des coureur D2 de chaque CDV, nous obtenons le chiffre de tous les coureurs D2 de l'automne.

	Benjamin	Minime	Total D2	Prorata D2	Prorata de 60
CDV 22	16	15	31	25%	15
CDV 29	19	22	41	33%	20
CDV 56	13	14	27	22%	13
CDV 35	13	13	26	21%	12
			125	100%	60

Imaginons que les CDV qualifient beaucoup de coureurs.

Le prorata signifie que l'on met en relation les chiffres de participation de chaque CDV par rapport au total (exemple : le 35 représente 21% de la pratique de la Ligue dans cette catégorie).

Si la ligue souhaite limiter à 60 coureurs, elle appliquera le prorata de chaque CDV à ce maximum. (Ainsi 21% de 60 donne 12. il y aura 12 sélectionnables 35 dans cette catégorie au Chpt D1).

Libre à chacun d'interpréter la relation entre le nombre de coureurs qu'un CDV inscrit dans son championnat et les places qui lui seront accordées au Championnat D1.